

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1940-1941)
Heft: 6-7

Rubrik: Mitteilungen des Zentralvorstandes = Communications du C.C

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lors du vernissage de la 18^e exposition de la société à Berne, notre section a tenu sa première assemblée en Suisse. Une dizaine de membres étaient présents qui ont voté à l'unanimité le maintien de l'activité de la section durant la période actuelle.

Lors de notre assemblée générale du 19 janvier 1941 qui eut lieu à Berne et qui réunissait 12 membres présents plus 5 membres votant par correspondance, ce même principe a fait de nouveau l'unanimité et a été voté d'une façon particulièrement chaleureuse. La section se doit de continuer, ne serait-ce que par égard aux intérêts de ceux qui restent en France, mais aussi pour ceux qui sont rentrés et dont les œuvres sont restées à l'étranger.

Au cours de cette assemblée générale, la section a élu son comité pour 1941.

(La suite au prochain numéro.)

Le président, WANNER.

Mitteilungen des Zentralvorstandes.

Communications du C. C.

Corporation romande des arts. — Les membres romands de notre société ont reçu une invitation à adhérer à la corporation romande des arts (groupe des arts plastiques) ; plusieurs sections ont demandé au comité central quelle attitude celui-ci compte prendre envers cette nouvelle organisation.

Au cours de plusieurs séances, le C. C. a discuté cette question, et constaté notamment que, suivant les statuts du groupe des arts plastiques, les buts poursuivis par celui-ci le sont déjà avantageusement par notre propre société dont font partie la très grande majorité des artistes, peintres et sculpteurs, de notre pays, et qu'une dispersion des forces ne peut être que préjudiciable à l'intérêt général.

Une adjonction à nos statuts, votée par l'assemblée générale de Lucerne 1934, a la teneur suivante :

« Il est interdit aux membres d'adhérer à une autre association suisse poursuivant des buts analogues. La contravention à cette prescription constitue un motif grave d'exclusion du membre fautif. »

Cette adjonction complète l'article 6 de nos statuts, disant :

« Pour être reçu membre actif, le candidat doit :

... n'appartenir à aucun autre groupement d'artistes suisses, étranger à la société. »

En conséquence, le comité central met en garde les membres qui contreviendraient à ces dispositions et les informe qu'il entend appliquer les statuts et conformément à l'article 13 de ceux-ci, proposer à l'assemblée générale l'exclusion des membres défailants.

Folgenden Mitgliedern hat der Z. V.
zum 60. Geburtstage gratuliert :

Le C. C. a fait ses vœux aux mem-
bres suivants pour leur 60^e anniversaire :

am 10. Januar,	A. H. Pellegrini, Maler, Basel,	le 10 janvier
» 18. »	Ernest Hermès, peintre, Genève,	» 18 »
» 31. »	Max Burgmeier, Maler, Aarau,	» 31 »

am 25. Februar, Willy Fries, Maler, Zürich, le 25 février
 » 27. » Ernst Bolens, Maler, Binningen, » 27 »
 » 27. » Léopold Guky, peintre, Neuchâtel, » 27 »

A. Foretay, peintre, Genève, a célébré le 12 janvier son 80^e anniversaire.

Exemplare des illustrierten Katalogs der XVIII. Gesamtausstellung unserer Gesellschaft können in beschränkter Anzahl und so lange Vorrat beim Sekretariat der Berner Kunsthalle unentgeltlich bezogen werden.

Un nombre limité d'exemplaires du catalogue illustré de la XVIII^e exposition générale de notre société subsiste au secrétariat de la Kunsthalle de Berne, qui les distribuera gratuitement sur demande et jusqu'à épuisement du stock.

Mitteilungen der Sektionen.

Communications des Sections.

Sektion Luzern.

In den Vorstand der Sektion Luzern wurden an Stelle von Hans Emmenegger und Jos. Schobinger gewählt : Alfred Sidler, Maler, und Herrn Rico Schobinger (Passivmitglied), Kassier an Stelle seines unlängst verstorbenen Vaters.

Neue Vorstände. — Nouveaux comités.

Section de Paris.

<i>Président et secrét.</i> :	Henry Wanner, peintre,	<i>Präsid. u. Aktuar.</i>
<i>Vice-président</i> :	A. Suter, sculpteur,	<i>Vize-Präsident.</i>
<i>Trésorier</i> :	E. Hubert, peintre,	<i>Quästor.</i>
<i>Membres adjoints</i> :	Adrien Holy, peintre,	
	O. Bänninger, sculpteur,	<i>Beisitzer.</i>

Sezione ticinese.

<i>Presidente</i> :	Ugo Zaccheo, pittore,	<i>Präsident.</i>
<i>Vice-presidente</i> :	Filippo Boldini, pittore,	<i>Vize-Präsident.</i>
<i>Segretario</i> :	Luigi Leoni, scultore,	<i>Aktuar.</i>
<i>Cassiere</i> :	Felice Filippini, pittore,	<i>Kassier.</i>

Section vaudoise.

<i>Président</i> :	Jaques Berger, peintre,	<i>Präsident.</i>
<i>Vice-président</i> :	E. Pizzotti, peintre,	<i>Vize-Präsident.</i>
<i>Secrétaire</i> :	R. Perrin, peintre,	<i>Aktuar.</i>
<i>Caissier</i> :	M. Pointet, membre passif,	<i>Kassier.</i>
<i>Asseseurs</i> :	R. Peytrequin, peintre,	
	R. Mermoud, peintre,	<i>Beisitzer.</i>